

Règlement

Prix Cultures Sucre du livre de pâtisserie

Edition 2026

Article 1 : Objet du concours

Cultures Sucre est une association loi 1901, ayant son siège social, 25 Place de la Madeleine 75008 Paris, qui regroupe les planteurs de betteraves sucrières et les fabricants de sucre français. Son ambition est de valoriser l'ingrédient sucre, son origine agricole et ses utilisations en soulignant l'importance d'une consommation raisonnée de sucre, sans excès ni privation ; elle s'appuie sur 3 piliers : « Nature, plaisir et équilibre », (ci-après « l'Organisateur »).

L'association organise le « Prix Cultures Sucre du livre de pâtisserie » récompensant un ouvrage de recettes sucrées (ci-après le « Concours »). A travers ce prix, elle souhaite valoriser les auteur(e)s de livres de recettes de pâtisserie et leurs maisons d'édition. Ce temps fort littéraire et culturel a pour objectif de mettre en valeur l'ingrédient sucre et ses utilisations, dans le cadre d'une consommation alliant plaisir et équilibre.

Article 2 : Conditions de participation

Ce Concours récompense un ouvrage de recettes sucrées publié en langue française, entre le 15/04/2025 et le 15/04/2026 inclus.

Il est ouvert à tous les auteur(e)s majeurs et/ou maisons d'éditions sans distinction de nationalité (ci-après le(s) Participant(s)). Le Concours est également ouvert aux co-auteurs d'un même ouvrage.

Les Participants doivent détenir les droits des images et des textes inclus dans leurs ouvrages.

Les auteurs d'ouvrages faisant l'objet d'une réédition pourront concourir au prix à condition que le contenu (illustrations, textes, mise en page...) ait évolué de façon significative, cela jugé à l'appréciation du Comité de lecture.

Les membres du jury 2026 ne peuvent pas concourir au prix 2026.

Article 3 : Soumission des candidatures et sélection

Article 3.1 : Comité de lecture

Un **Comité de lecture** sélectionne des ouvrages qui s'adressent au grand public, et qui doivent répondre au mieux aux critères suivants, en cohérence avec les 3 piliers de Cultures Sucre :

- L'incitation à utiliser des ingrédients locaux et produits en France.

- La présentation de recettes gourmandes réalisées avec du sucre blanc de betterave.
- La description de recettes appétissantes, sans excès.

Les Participants peuvent soumettre directement leur ouvrage au Comité de lecture, en se rendant sur le site de l'Organisateur accessible à l'adresse <https://www.cultures-sucre.com/> (voir le formulaire en ligne pour les pièces à joindre).

L'ouvrage est donc à adresser librement par courrier à Cultures Sucre – Prix Cultures Sucre du livre de pâtisserie - 11, rue Tronchet - 75 008 Paris, jusqu'au 24/04/2026 cachet de la poste faisant foi. L'exemplaire envoyé est alors étudié par le Comité de lecture, et s'il répond aux critères énoncés ci-dessus, il fera partie des ouvrages concourant au prix.

Les Participants présélectionnés sont informés de leur sélection par mail ou par courrier au plus tard le 29/05/2026.

Les Participants n'ayant pas adressé leur ouvrage, mais ayant été présélectionnés directement par le Comité de lecture, et ne souhaitant pas participer, doivent en informer l'Organisateur par mail à l'adresse prixdulivre@cultures-sucre.fr au plus tard le 12/06/2026.

En absence de retour de leur part, les ouvrages seront maintenus en compétition.

Les ouvrages retenus par le Comité de lecture sont alors adressés aux membres du Jury.

Article 3.2 : membres du Jury et critères de sélection

Un **Jury**, composé de professionnels (pâtisseries, journalistes, créateurs de contenus, photographes culinaires, ...) *, et d'un représentant du grand public, évalue les livres présélectionnés sur les critères de notation suivants :

- La clarté des textes et l'approche pédagogique dans l'exécution des recettes,
- Le côté « gourmand » de la recette,
- La volonté de faire appel à l'émotion, à travers sa recette,
- L'esthétique générale du livre, incluant la présence et la qualité des photos et des illustrations,
- La valorisation de pratiques éco-responsables (Made in France, anti-gaspi...).

*La composition du jury sera accessible sur le site de l'Organisateur.

Après délibération du jury, l'ouvrage qui recueille le plus d'avis favorables recevra le prix Cultures Sucre du livre de pâtisserie. En cas d'égalité, la décision finale reviendra au Président du jury.

Article 4 : Annonce du gagnant

Le Participant (et son co-auteur éventuel) choisi par le jury, est informé par mail ou par courrier au plus tard le 18/09/2026 (ci-après le(s) Lauréat(s)). Le Lauréat se verra remettre son prix dans le cadre du Salon du Chocolat qui a lieu à Paris du 28/10/2026 au 01/11/2026.

Article 5 : Remise de la dotation

Le Lauréat s'engage à être présent le jour de la remise du prix lors du Salon du chocolat à Paris en 2026. A défaut, la présence de sa maison d'édition ou toute autre personne pouvant le représenter, est requise.

L'Organisateur prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement du Lauréat pour sa venue au Salon du Chocolat (trajet aller/retour pour se rendre à Paris, une nuit d'hôtel pour une personne, entrée au Salon), uniquement sur présentation des justificatifs originaux, pour un maximum de 500€, dans les limites définies par l'Organisateur.

Article 6 : Dotations

Le Lauréat, (et son co-auteur éventuel), se verra remettre le trophée du prix Cultures Sucre du livre de pâtisserie (sans valeur commerciale), ainsi que la somme de 1 500 € au total.

La dotation sera versée au Lauréat par virement bancaire.

Pour recevoir la dotation, le Lauréat devra fournir certaines informations à l'Organisateur qui les lui indiquera directement.

Article 7 : Communication

L'Organisateur s'engage à communiquer autour du Concours via différents canaux dont les réseaux sociaux, en valorisant les ouvrages sélectionnés (voir sélection complète sur notre site Internet).

Après l'annonce du gagnant, le Lauréat pourra être sollicité pour des interviews, des événements promotionnels, et d'autres activités de communication initiées par l'Organisateur.

A l'issue de la remise du prix, sera organisée une séance de dédicaces, à laquelle le Lauréat devra être présent.

Ces événements ne pourront en aucun cas engendrer une quelconque rémunération ou prix autre que la dotation remportée par le Lauréat.

Article 8 : Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas décerner de Prix pour raison spécifique, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. L'Organisateur décline toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du Prix ou de la remise du Prix. Il se réserve également le droit de modifier le calendrier du Prix et d'opérer des changements organisationnels en cas de force majeure.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant.

L'Organisateur se réserve également la possibilité d'utiliser et de diffuser, sans aucun droit ni formalité d'aucune sorte, l'ensemble des photos et vidéos réalisées à l'occasion de la remise du Prix.

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de litige relatif aux droits d'auteur ou au droit à l'image.

Les décisions de l'Organisateur, du Comité de lecture, et des membres du Jury sont souveraines, confidentielles, et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation. Dans le cadre d'une communication autour du prix, quelle qu'elle soit (interview, article...), le Lauréat s'interdit tout comportement ou déclaration susceptibles de porter atteinte à la réputation ou à l'image de l'Organisateur.

Article 9 : Règlement

La participation à ce Concours, gratuite et sans obligation d'achat, implique l'acceptation pleine et entière du règlement par le Participant.

Toute demande concernant l'interprétation ou l'application du règlement et/ou concernant les modalités et mécanismes du Concours pourra être adressée à : prixdulivre@cultures-sucre.fr.

Passé un délai de 2 mois après la clôture du Concours les réclamations ne seront plus prises en compte.

Le présent règlement complet est déposé auprès de la SCP SIMONIN - TRANCHANT-GUERRIER, Commissaires de Justice Associés, 92 rue de la Victoire 75009 PARIS.

Il en irait de même pour tout avenant éventuel audit règlement.

Article 10 : Loi applicable et litiges

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Concours les soumet obligatoirement à la réglementation française, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris et, s'il met l'Etat en cause, au tribunal administratif compétent.

Article 11 : Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel collectées sont utilisées exclusivement pour les besoins du Concours et ne seront pas communiquées à des tiers sans l'accord préalable des auteurs concernés, sauf obligation légale. Elles font l'objet d'un traitement par l'Organisateur, responsable du traitement aux seules fins de la prise en compte de la participation au Concours, de la gestion des Lauréats, de l'attribution des dotations. La base légale de ce traitement est l'exécution du règlement du Concours. Le traitement de certaines données est par ailleurs nécessaire pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

L'Organisateur conserve les données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle elle détient ces données, pour répondre aux besoins du Participant ou pour remplir ses obligations légales. Si vous participez au Concours, les données recueillies seront conservées pour une durée maximale de 5 ans après la fin du Concours. Cette durée peut être augmentée pour permettre à l'Organisateur l'exercice ou la défense de ses droits en justice. Si vous contactez l'Organisateur dans le cadre d'une demande relative au Concours, celui-ci conservera vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») modifiée par la loi du 20 juin 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression portant sur les données personnelles les concernant, ainsi que du droit de demander la limitation de leur traitement, ainsi que du droit à la portabilité.

Tout Participant peut exercer ces droits sur simple demande écrite, en précisant ses noms, prénom, adresse postale, et en joignant copie d'un justificatif d'identité à l'adresse mail suivante : dpd@cultures-sucre.fr .

En cas de non-fourniture des informations personnelles nécessaires à l'organisation du Concours, la participation à ce dernier ne pourra pas être validée par l'Organisateur, et le Participant ne pourra prétendre à l'attribution d'une ou des dotations proposées. De la même manière, dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre du Concours sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la remise de la dotation qu'il aurait éventuellement gagnée, l'exercice par un Participant de son droit de suppression avant la fin du Concours entraînera l'annulation automatique de sa participation au Concours.

L'Organisateur s'engage à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Les réclamations relatives à l'utilisation de ses données personnelles par l'Organisateur peuvent être adressées par le participant à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

CONTACT ORGANISATION

Clara GERAULT

Tel : 01 76 21 69 89

clara.gerault@comfluence.fr

CONTACT CULTURES SUCRE

prixdulivre@cultures-sucre.fr

Tel : 01 44 05 39 99